



accueil péri-extra scolaire
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



accueil petite enfance
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Charte d'accueil de la Direction Enfance (Périscolaire, Extrascolaire, ID, EAJE, REPAM)

➤ PREAMBULE

L'enfant et son devenir sont au centre des préoccupations des élus de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

L'évolution des besoins des familles et des enfants concernant l'accueil collectif ou individuel, a conduit les partenaires institutionnels et les professionnels de l'enfance à engager une réflexion visant à définir les critères d'un accueil de qualité.

Document de référence commun pour tous les établissements et les sites d'inscriptions, « la Charte » s'appuie sur les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et vise à développer et garantir une offre de service cohérente et de qualité.

Un accueil de qualité est un accueil personnalisé, qui préserve la sécurité affective des enfants, leur vitalité et leur dignité.

➤ OBJECTIFS

Cette charte a pour objectif prioritaire de donner du sens et une cohérence aux pratiques des professionnels du Service Enfance et un accompagnement de qualité pour l'enfant et sa famille.

La charte, en s'appuyant sur le Projet Educatif du Service Enfance de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud fixe les objectifs suivants:

- accompagner l'enfant dans sa construction,
- favoriser l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité,
- permettre aux professionnels de développer leurs compétences,
- développer la communication et l'information.

Ce document s'inscrit dans une dynamique d'évolution des pratiques et des dispositifs et pourra faire l'objet de réajustements.

➤ **LA FAMILLE**

Les établissements qu'ils soient établissement d'accueil du jeune enfant ou accueil péri et extra scolaires, ont vocation à proposer un accueil de qualité privilégiant le bien-être de l'enfant.

Les différentes structures s'adaptent à l'enfant et à sa famille dans le cadre d'un accueil individualisé, dans les limites et contraintes d'un accueil collectif.

- La place de l'enfant et de sa famille

L'enfant et sa famille sont au cœur des missions éducatives de la Direction Enfance.

La prise en compte personnalisée de l'enfant et de sa famille par les professionnels permet d'instaurer un climat et une relation de confiance réciproque.

Elle favorise l'adaptation et le bien-être de l'enfant et permet une meilleure cohérence entre les pratiques éducatives familiales et professionnelles.

Le parent est reconnu comme premier éducateur de l'enfant.

La qualité de l'accueil repose sur une posture professionnelle fondée sur l'écoute et le respect de la place de chacun.

Elle implique des principes d'équité, de non jugement et de tolérance.

- L'enfant

L'enfant est une personne : il doit être respecté, écouté, soutenu et accompagné dans sa vie quotidienne.

Les établissements d'accueil de l'enfant dans le cadre de leurs missions de service public, accompagnent l'enfant dans sa construction.

Les professionnels favorisent l'éveil de l'enfant, son autonomie, dans le respect de ses rythmes propres et selon ses capacités.

Les établissements prennent en compte dans leurs fonctionnements et leurs pédagogies, l'ensemble des diversités : de genre, de situation familiale, sociale et culturelle dans le respect de la laïcité, et permettent à l'enfant de vivre sa singularité dans un environnement collectif et social, sans être stigmatisé.

Les particularités de chacun sont reconnues et font l'objet d'une attention spécifique, dans le respect du règlement de fonctionnement des différentes prestations porté à la connaissance des familles.

Accueillir la diversité des enfants et de leur famille favorise l'apprentissage du vivre ensemble et développe des valeurs d'ouverture et de tolérance.

L'accueil au quotidien est pensé et organisé par les équipes dans un objectif de continuité éducative. Il permet la transmission régulière, entre parents et professionnels, d'informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

➤ **INFORMATION, PARTICIPATION, DIALOGUE AVEC LES FAMILLES**

Tous les lieux d'accueil de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud sont complémentaires afin de répondre aux besoins des familles. Ils garantissent à celles-ci l'accès à une information compréhensible par tous.

Les professionnels veillent à adapter et diversifier les outils de communication à destination des parents. Ils encouragent le dialogue entre professionnels/parents, entre les différents acteurs (familles, partenaires...) dans un climat de confiance réciproque.

Au quotidien, cet échange d'informations permet une connaissance de l'enfant et facilite la construction d'une continuité éducative.

L'accueil de l'enfant requiert notamment une disponibilité de tous (famille ou professionnels), et une participation voir une implication des familles.

La diversité des structures d'accueil sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, permet une continuité de la prise en charge de l'enfant au quotidien, dans un environnement privilégié. L'encadrement des enfants est assuré par des professionnels qualifiés.

➤ **LES LIEUX D'ACCUEIL**

Les diverses structures d'accueil s'adaptent aux évolutions de la société afin de répondre au mieux aux demandes d'accueil des familles du territoire communautaire.

- Les guichets d'inscriptions et d'informations

Les guichets d'inscriptions et d'informations répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération sont des lieux d'accueil physiques et téléphoniques, et de traitement administratif des inscriptions.

Ils permettent d'échanger avec les familles sur les modes de fonctionnement des différents établissements d'accueil.

Les familles ont la possibilité de s'informer et d'inscrire leur(s) enfant(s) aux diverses prestations périscolaires et extrascolaires, aux dispositifs Initiations et Découvertes, mis en place tout au long de l'année.

- Les Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM)

Les Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles sont des lieux d'information, de rencontre et d'animation, destinés à faciliter la vie des familles à la recherche d'une assistante maternelle ou d'une employée à domicile.

Des conseils et renseignements sont donnés autour du rôle de « parent employeur » concernant les démarches administratives, liés à l'embauche d'une assistante maternelle.

Les Relais proposent aux assistantes maternelles, parents et enfants des temps d'accueil collectif (ateliers ludiques, manifestations festives) et des rencontres thématiques liées à l'éducation. Ceux-ci permettent la professionnalisation des assistantes maternelles et l'information des parents.

Les REPAM sont aussi des lieux d'observation de l'évolution des besoins de garde des familles et de l'offre d'accueil.

- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant : Petite Enfance (EAJE)

Les établissements d'accueil de la Petite Enfance, gérés par la Communauté d'Agglomération, sont répartis dans différentes communes du territoire.

Ils ont pour mission d'assurer la prise en charge des enfants, non scolarisés, de deux mois et demi à quatre ans dans le respect de leurs différences sociales, culturelles, mentales et physiques.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique est possible jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 5 ans révolus.

Les structures Petite Enfance sont garantes d'un accueil et d'un accompagnement de qualité fondés sur l'écoute et le respect de l'enfant et de sa famille.

- Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires définissent l'accueil des enfants scolarisés avant et après l'école.

Les équipes d'animation ont pour mission d'accueillir les enfants en toute sécurité et de proposer des activités éducatives, en respectant les envies, besoins et attentes des enfants.

Des espaces sont aménagés afin de permettre aux enfants de vivre ces temps comme ils le souhaitent, en respectant leur rythme, dans le cadre des règles de vie relatives à la collectivité.

- Les accueils extrascolaires

Les accueils extrascolaires définissent l'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires.

En fonction du projet pédagogique, à disposition des familles, des activités ludiques et culturelles sont proposées aux enfants. Les temps de la journée sont construits de telle manière à ce que le rythme de vie des enfants soit respecté.

- Les restaurants d'enfants

Les restaurants d'enfants définissent les accueils des enfants durant leur pause méridienne.

Les repas sont des temps conviviaux dans le respect des règles de la vie en collectivité. Ce temps de pause des enfants est construit de façon à contribuer au développement de l'autonomie de l'enfant.

Les notions d'équilibre alimentaire et de sensibilisation au gaspillage permettent aux enfants de se responsabiliser.

- Les dispositifs ID

ID Sportives : l'Initiation et la Découverte Sportives (IDS) permettent aux enfants de 3 à 11 ans de pratiquer des activités sportives ludiques en toute sécurité, le mercredi après-midi. IDS donne à l'enfant le droit de pratiquer une activité pour le plaisir, sans compétition et en développant ses capacités propres.

ID Vacances : l'Initiation et la Découverte Vacances (IDV) permettent aux enfants de 8 à 13 ans de pratiquer des activités sportives ludiques en toute sécurité, en dehors des périodes scolaires. IDV donne aussi à l'enfant le droit de pratiquer une activité pour le plaisir, sans compétition et en développant ses capacités propres.

Les opérations ID peuvent être amenées à se développer (pratiques artistiques...) et permettre au public, âgé de 3/11 ans, de découvrir de nouvelles activités.

- Le site Internet

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud permet d'accéder aux informations générales : coordonnées et structures d'accueil du service Enfance, actualités....

Sur ce site, un portail Internet, accessible à tous, permet de visualiser les infos pratiques.

Les familles ont également la possibilité de créer leur espace personnalisé permettant le suivi et la gestion au quotidien des demandes d'inscription de leur enfant, le règlement de leurs factures en ligne et la communication auprès des guichets d'inscriptions.

En complément du site Internet, les professionnels des lieux d'accueil sont à la disposition des familles pour toutes informations complémentaires.

Dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les élus communautaires ont souhaité inscrire comme axe majeur de développement la qualité de l'accueil de l'enfant, sur l'ensemble du territoire.

Cette volonté contribue à donner du sens aux diverses prestations proposées aux familles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
Direction Enfance
Maison de l'Intercommunalité
14 rue Philippe Trinquet – BP 40288 - 21200 BEAUNE CEDEX

Tél : 03.80.24.58.62
enfance@beaunecoteetsud.com